

## Partie 2

# Présentation d'un mécanisme de promotion : l'avancement de grade





Liste comprenant le grade et l'échelon de chaque agent de la collectivité

Autorité territoriale

Projet de Tableau d'Avancement de Grade

Examen pro  
Contrôle de  
légalité

Avis de la CAP

Tableau d'Avancement de Grade

Quotas d'avancement

Décision du ou des avancements

Liste comprenant le grade  
et l'échelon de chaque agent  
de la collectivité

### Assemblée délibérante

Projet de taux  
de promotion

Avis du CTP

Délibération du taux  
de promotion

### Autorité territoriale

Projet de Tableau  
d'Avancement de Grade

Avis de la CAP

Tableau d'Avancement  
de Grade

Examen pro  
Contrôle de  
légalité

Décision du ou des avancements

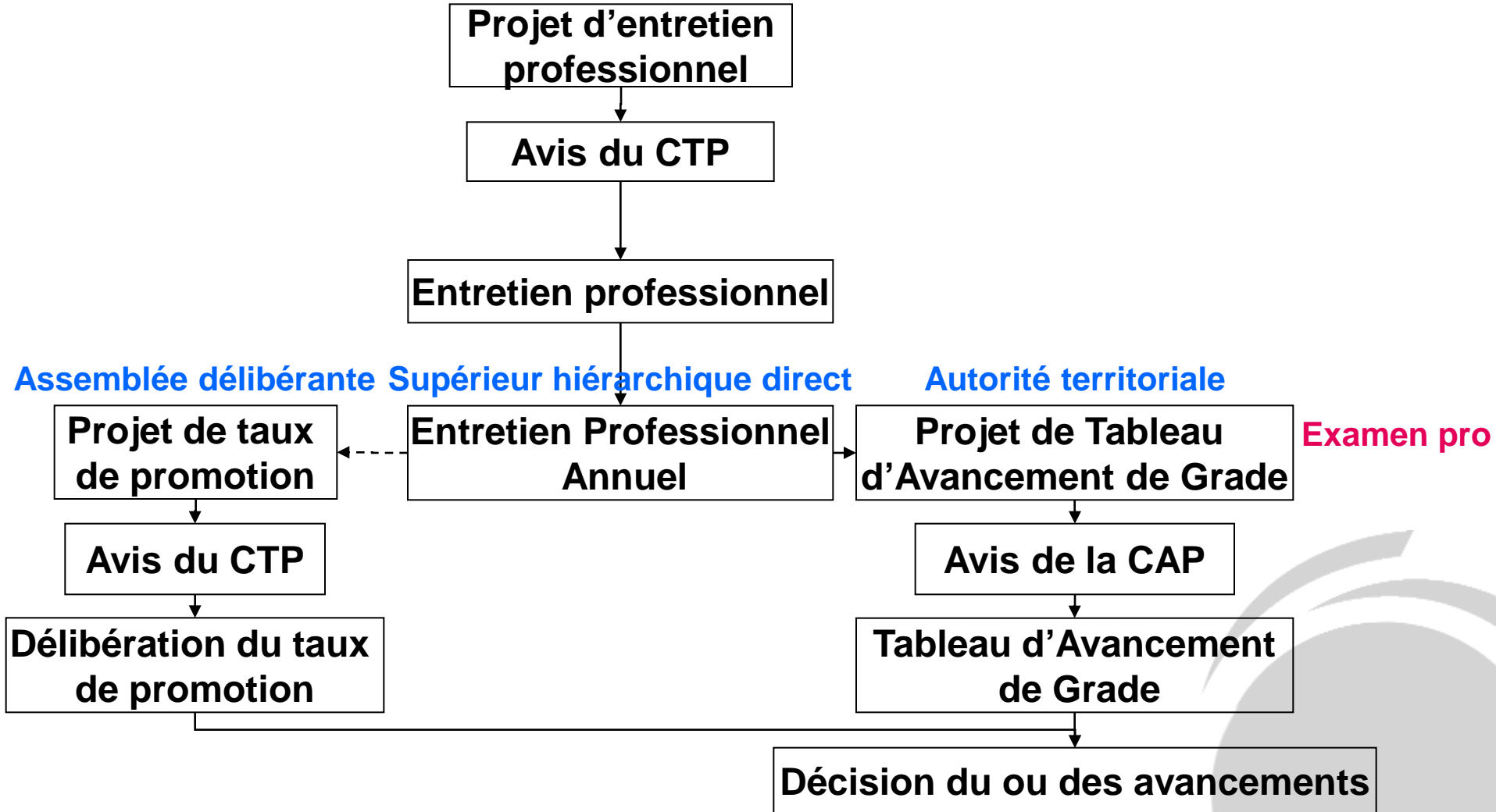
## Taux de promotion depuis 2007

- ❑ **230 collectivités ont voté un taux de promotion**
  - ✓ **dont moins de 10% ont adopté un taux < 100%**
  
- ❑ **Les collectivités de plus de 50 agents ont presque toutes adopté un taux à 100%**



Depuis 2010

Liste comprenant la situation professionnelle de chaque agent de la collectivité



# Conditions d'avancement du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

	avec examen	sans examen
et	avoir <b>3 ans</b> de services effectifs dans le grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	avoir <b>10 ans</b> de services effectifs dans le grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
	être titulaire du <b>4<sup>ème</sup></b> échelon du grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	être titulaire du <b>7<sup>ème</sup></b> échelon du grade d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe